



Bruxelles, le 11 décembre 2007.

*A l'attention des Premiers Délégués des  
Membres Qualifiés de l'AIPC�  
A l'attention des Secrétaires des Sections  
Nationales de l'AIPC�  
A l'attention des Association Sœurs*

**Objet : InCom, établissement du groupe de travail n° 128 sur les « Méthodes alternatives de protection des berges des voies navigables».**

Cher Monsieur et Cher Collègue,

L'établissement du groupe de travail n° 128 sur les méthodes alternatives de protection des berges des voies navigables, a été dûment approuvé et les termes de référence sont joints en annexe.

Nous vous prions de bien vouloir informer le secrétariat d'InCom avant **le 1 février 2008** (avec copie au secrétariat général) du nom, des qualifications et de l'adresse de l'expert proposé par votre pays/organisation pour participer aux activités de ce groupe de travail. **Nous attirons votre attention au fait que, s'il s'agit d'un jeune professionnel, vous pourriez appointer par groupe de travail un second expert de votre pays.**

Veuillez inclure un bref curriculum vitae de l'expert proposé ainsi que quelques détails sur sa expérience professionnelle. Nous vous rappelons que conformément aux règles de l'AIPC�, les frais encourus pour la participation aux activités des groupes de travail sont à la charge des pays membres.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.



Ir. Louis Van Schel,  
secrétaire général.

**Veillez faire parvenir votre réponse à :**

Mr. Paul Pierron  
Ingénieur Général des Ponts et Chaussées  
Conseil Général des Ponts et Chaussées  
Secrétaire d'InCom  
144 Rue Garibaldi, BP 6130, 69469 LYON CEDEX 06, FRANCE  
Tel: 33 4 37 24 22 40 – Fax: 33 4 37 24 22 50 – paul.pierron@equipment.gouv.fr